



TELECOMS
PRESTATAIRES
ILE DE FRANCE

SSCT Info

Commission Santé Sécurité Conditions de Travail
Lettre d'information numérique à parution irrégulière, n°9, février 2019
S'engager pour chacun, agir pour tous

Lundi 1^{er} avril 2019

11^{ème} rencontre SSCT/CSE-CHSCT

Santé, Sécurité & Conditions de Travail, Rôle & missions du CSE
Le CSE conserve les attributions du CHSCT, il doit y consacrer au moins 4 réunions par an.

Inscrivez-vous dès à présent en **[cliquant ici](#)**

Ou envoyer un mail à assdof@monsyndicatcfdt.fr

Précisant : « Inscription 11^{ème} rencontre SSCT lundi 1^{er} avril 2019 »

Avec **Valentine Brégier**, juriste spécialisée en droit social, directrice juridique groupe au sein du cabinet d'expertise CHSCT Technologia. Valentine est également chargée d'enseignement en droit au sein de l'université de la Méditerranée. L'intervention de Valentine lors de notre 9^{ème} rencontre le 21 juin avait été fortement appréciée de l'ensemble des participants.



L'ordre du jour détaillé vous sera communiqué ultérieurement



Les commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)
<https://travail-emploi.gouv.fr/dialogue-social/le-comite-social-et-economique/article/les-commissions-sante-securite-et-conditions-de-travail-cssct>

Liste des 118 experts agréés auprès des CHSCT et des CSE au 1/1/2019
https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/liste_dgt_au_01_01_2019-2.pdf

La commission SSCT comprend au minimum 3 membres représentants du personnel, **dont au moins un représentant du second collège** (techniciens, agents de maîtrise), ou le cas échéant du troisième collège (collège « cadres ») prévus à l'article L. 2314-11 du code du travail. <https://travail-emploi.gouv.fr/dialogue-social/le-comite-social-et-economique/article/les-commissions-sante-securite-et-conditions-de-travail-cssct>

A partir de ce numéro, *CHSCT Info* devient **SSCT Info**.



**TELECOMS
PRESTATAIRES
ILE DE FRANCE**

SSCT Info

Commission Santé Sécurité Conditions de Travail
Lettre d'information numérique à parution irrégulière, n°9, février 2019

S'engager pour chacun, agir pour tous



Formation SSCT des élus au CSE, titulaires & suppléants,
prise en charge par l'employeur, *Article L2315-18*

CSE, 100 questions réponses, 66 pages .PDF << **L'ensemble des membres** de la délégation du personnel du comité social et économique bénéficie de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, quel que soit l'effectif de l'entreprise et y compris lorsqu'existe une commission santé, sécurité et conditions de travail >> https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/gr_comite_social_et_economique.pdf

Le choix de l'organisme de formation *agrée* appartient à l' élu.

Formation économique de 5 jours maximum des élus CSE à partir de 50 salariés, financé par le CSE dans le cadre d'un CFESS : article L2315-63

Nouveau : Lutte contre les violences sexuelles et les actes sexistes

Depuis le 1er janvier 2019, dans les entreprises d'au moins 250 salariés, il doit y avoir un référent RH chargé d'informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Un référent élu du personnel au CSE doit également être nommé dans toutes les entreprises quel que soit leur effectif.

30 participants ont répondu au questionnaire de notre 10^{ème} rencontre

Notre but, toujours mieux répondre à vos attentes, Merci de vos avis & et suggestions

9,20	Le lieu, date et horaire
9,37	L'ordre du jour
9,27	La qualité des présentations
9,20	La qualité des échanges

*Très bien, ni trop riche ni trop pauvre.
SSCT –de 300. DGI, expertise.
Nouvelle méthodes de travail. Agile. Handicap.
Open-space. Entreprises libérées. Coworking.
QVT. Préparation des élections.*

***A la disposition de ses adhérent, votre syndicat CFDT
Télécoms Prestataires Ile de France.***

***Pour répondre à toutes vos questions, à vos demandes de formation et
vous accompagner en toutes circonstances.***